



20, rue principale
57670 LENING
Tél : 03 87 01 67 36
Email : mairie.lening@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/02/2016

Convocation du 28/01/2016

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 03/02/2016 à 20 h 30 en mairie.

Nombre de Conseillers municipaux : 11	<u>PRÉSENTS</u> : ERNST Antoine - CONOTTE Gérard - POSSELT Jérôme - FOIS Jean - ZIMMERMANN Bernard - HOUPERT Bertrand – BOURCY Suzanne - APPEL Virginie. - HAUDRY Philippe – DEISS Gabriel - Mangin Isabelle
Absents excusés : /	<u>ABSENTS EXCUSES</u> : /
Vote par procuration : /	<u>PROCURATION</u> : /
Nombre de conseillers présents : 11	

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gérard CONOTTE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

DCM 01/2016

Objet : campagne de traitement des zones infestées par la chenille processionnaire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier de Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement Sarrebourg-Château-Salins concernant la campagne de traitement des zones fortement infestées par la chenille processionnaire à venir.

Notre commune est concernée par ces zones, la surface qu'il serait utile de traiter est de 50 ha après retrait des zones qui doivent être exclues du traitement selon les prescriptions diverses à prendre en compte. Le coût estimatif du traitement (Foray 48 B + épandage aérien) est de 5010,00€ H.T, à ce coût s'ajoute l'assistance technique à donneur d'ordre de l'ONF pour la cartographie et l'organisation du traitement avec tous ses aspects logistiques pour un montant de 720,00€ H.T, soit un total de 5730,00€ TTC.

La formule proposée, pour optimiser l'efficacité et obtenir les meilleures offres est celle du groupement de commande pour le marché de fourniture et d'épandage du produit.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- du principe de traitement et de l'inscription au budget des crédits correspondants
- de l'adhésion au groupement de commande proposé
- d'accepter l'offre d'assistance technique à donner d'ordre proposé par l'ONF
- de solliciter les aides susceptibles d'être accordées pour ce traitement

et autorise le maire à signer tous actes nécessaires à la passation et à l'exécution des présentes autorise également le maire de la commune de Belle-Forêts, coordonnateur

DCM 02/2016

OBJET : Demande de subvention réserve parlementaire

Monsieur le Maire expose que les équipements ménagers de la cuisine du centre socio culturel de la commune sont vétustes et défectueux.

Leur remplacement est nécessaire pour permettre la poursuite des diverses activités qui s'y déroulent à savoir plus précisément les rencontres hebdomadaires du club des seniors, l'atelier couture ainsi que pour les activités enfance.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Approuve l'achat d'un nouveau piano de cuisine, d'un réfrigérateur et d'une hotte
- décide l'acquisition en 2016 et son inscription au budget primitif 2016
- arrête le plan de financement suivant :

Subvention exceptionnelle

50 % de 2998 € hors taxe soit 1500 €

Part à la charge de la commune :

Financée par emprunt et fond libre en H.T soit 1498 €

- sollicite une subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'intérieur par l'intermédiaire de Monsieur Jean Pierre Masseret, Sénateur de la Moselle d'un montant de 1500 €.
- Charge Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Les Conseillers Municipaux présents ont signés le registre.

Acte certifié exécutoire de plein droit de la loi 82-623 du 22/7/1982

Envoyé en Sous-Préfecture : 06/02/2016